

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,  
à Caroline Désir, Ministre de l'Éducation, concernant  
**La fréquentation des internats**

Madame la Ministre,

La crise sanitaire et les confinements que nous connaissons ont également un impact sur les internats de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est l'occasion pour moi de faire un peu le point sur le sujet.

Madame la Ministre, combien d'élèves fréquentent un internat en Fédération Wallonie-Bruxelles? Pouvez-vous me ventiler ces chiffres par province, par catégorie (ordinaire/spécialisé) et par niveaux (primaire/secondaire)?

Par rapport à l'année scolaire 2019-2020, ces chiffres sont-ils stables? Certains internats rencontrent-ils des difficultés liées à un manque de fréquentation? Dans l'affirmative, quelles en sont les raisons et quelles sont les pistes de solutions pour y remédier?

Enfin, la répartition géographique de ces internats est-elle bien proportionnée et permet-elle de répondre correctement et efficacement aux demandes? Un état des lieux existe-t-il et, dans la négative, ne serait-il pas intéressant d'en réaliser un?

Je vous remercie.

## Réponse de la Ministre Désir:

[Janvier 2021]

Madame la Députée,

Vous trouverez les chiffres demandés dans les tableaux ci-dessous:

- Tableau 1: le nombre d'internats par niveau et par province;
- Tableau 2: le nombre d'internes par niveau et par province;
- Tableau 3: les internats, par province et par niveau d'enseignement, selon qu'une hausse ou une baisse de la population est constatée.

A titre liminaire, je tiens à préciser que la population du 1<sup>er</sup> octobre 2019 dans les internats a été vérifiée alors que celle du 1<sup>er</sup> octobre ne reflète que la déclaration des établissements concernés, cependant, une tendance peut être dégagée.

### 1. Nombre d'internats par niveau et par province (inchangé pour 19-20 et 20-21)

PROVINCES	FONDAMENTAL ORDINAIRE	SECONDAIRE ORDINAIRE	SPECIALISE	TOTAL GENERAL
BRABANT WALLON	/	8	/	8
HAINAUT	2	28	1	31
LUXEMBOURG	/	16	1	17
NAMUR	/	22	1	23
BRUXELLES CAPITALE	1	5	/	6
LIEGE	1	22	1	24
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4</b>	<b>101</b>	<b>4</b>	<b>109</b>

## 2. Nombres d'internes par province et par niveau d'enseignement

PROVINCES	INTERNATS RELEVANT DU FONDAMENTAL ORDINAIRE		INTERNATS RELEVANT DU SECONDAIRE ORDINAIRE		INTERNATS RELEVANT DU SPECIALISE		TOTAL AU 1 <sup>er</sup> OCTOBRE 2019	TOTAL AU 1 <sup>er</sup> OCTOBRE 2020
	Internes au 1 <sup>er</sup> octobre 2019	Internes au 1 <sup>er</sup> octobre 2020	Internes au 1 <sup>er</sup> octobre 2019	Internes au 1 <sup>er</sup> octobre 2020	Internes au 1 <sup>er</sup> octobre 2019	Internes au 1 <sup>er</sup> octobre 2020	/	/
BRABANT WALLON	/	/	525	474	/	/	525	474
HAINAUT	116	102	2.140	1.895	439	378	2.695	2.375
LUXEMBOURG	/	/	1.036	996	261	294	1.297	1.290
NAMUR	/	/	2.164	2.075	248	234	2.412	2.309
BRUXELLES CAPITALE	79	71	294	283	/	/	373	354
LIEGE	37	37	1.784	1.501	447	424	2.268	1.962
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>232</b>	<b>210</b>	<b>7.943</b>	<b>7.224</b>	<b>1.395</b>	<b>1.330</b>	<b>9.570</b>	<b>8.764</b>

## 3. Nombre d'internes en fonction de la tendance constatée entre 19-20 et 20-21

PROVINCES	BAISSE	HAUSSE	STABLE	TOTAL GENERAL
BRABANT WALLON	5	3	/	8
HAINAUT	23	5	3	31
LUXEMBOURG	9	7	1	17
NAMUR	17	6	/	23
BRUXELLES CAPITALE	4	2	/	6
LIEGE	19	3	2	24
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>77</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>109</b>

Madame la Députée, la diminution du nombre d'internes semble difficilement imputable à la situation actuelle puisque l'on observe une diminution constante des demandes d'inscription depuis de nombreuses années.

A titre d'exemple, le nombre d'élèves accueillis dans les internats de l'enseignement secondaire ordinaire subventionné est passé de plus de 10.000 élèves en 1985-1986 à 5.439 en 2000-2001, 4.077 en 2019-2020 et 3.635 en 2020-2021. La diminution du nombre d'inscrits se poursuit donc mais dans de moindres proportions ces dernières années.

Par ailleurs, même si quelques internats subventionnés ont délibérément décidé de fermer leurs portes ces dernières années, c'est indéniablement en raison d'une faible demande au regard de l'évolution de leur population durant les années qui ont précédé la fermeture définitive.

Toute nouvelle structure pourrait bénéficier du subventionnement pour autant qu'elle en fasse la demande et que la norme de 30 élèves soit rencontrée mais l'administration n'a reçu aucune demande en ce sens ces dernières années.

En l'absence d'information sur la demande réelle, l'administration n'est pas en mesure de réaliser un état des lieux sur base géographique ou d'analyser la pertinence d'une éventuelle création de places.

En termes d'offre, il y a également lieu de tenir compte du fait qu'un internat de l'enseignement fondamental ou secondaire peut accueillir des élèves fréquentant une école d'un autre niveau d'enseignement ou même des élèves de l'enseignement spécialisé.